

# École de Musique Plaine Limagne

## Aigueperse Maringues Randan

### PV du Conseil d'administration du 15 janvier 2019

#### **22 Membres présents dont :**

Franck MARCHADIER, président de l'École de Musique  
Olivier ARTANCE et Frédéric BABIN, présidents des Stés musicales d'Aigueperse et Maringues  
Élisabeth THELAMON et Sébastien TOURNAIRE, responsables pédagogiques

Stéphane CHABANON, Vice-président de la Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL)  
Catherine CUZIN, Conseillère Départementale du Puy-de-Dôme (CD63).

#### **Membres excusés :**

Michel GAY, président de la Sté musicale de Randan  
Irma QUINET et Catherine Boutin-Aurine, trésorière adjointe et secrétaire de l'École de Musique  
Vincent BELLIER, Anaïs GUIMARD, Frédéric NEBOUT, Bénédicte ROUSSEL, professeurs.

#### **11 Membres ont fait parvenir un pouvoir**

#### **RAPPORT MORAL par Franck Marchadier, président.**

L'École de Musique Plaine Limagne vient d'entamer sa deuxième année de fonctionnement. Durant la première année scolaire, ce sont près de 200 élèves qui, sur les 3 sites, ont reçu un enseignement musical de qualité.

De nombreuses auditions ont eu lieu sur l'ensemble du territoire communautaire, des élèves ont connu leur première participation aux concerts des harmonies.

Les examens de fin d'année ont eu lieu dans le cadre de la formation proposée par la Confédération Musicale de France.

Deux de nos élèves ont présenté le BEM proposé par le Conseil départemental. Les résultats sont très satisfaisants.

Certains élèves ont participé au Concours National de Lempdes avec, là aussi, des résultats encourageants. L'équipe enseignante, sous la houlette d'É. Thelamon et S. Tournaire, contribue efficacement à la réussite de l'école, et je les en félicite.

Il est à noter que l'école de musique participe activement à l'animation de notre territoire.

Le soutien moral et financier de la Communauté de Communes Plaine Limagne permet, pour le moment, la pérennité de l'école de musique. Une convention triennale a été signée.

Le Conseil Départemental 63 est aussi sensible à notre démarche et accepte également de nous aider financièrement.

M. le Président remercie vivement les mairies qui accueillent l'école de musique dans leurs locaux. Cela permet de dispenser les cours de musique dans des conditions acceptables et d'organiser des auditions.

Les comptes de l'association sont en permanence en équilibre précaire.

Une étude du CD63 montre que notre école est parmi celles dont les coûts d'enseignements sont les plus bas

du département.

98% des dépenses annuelles sont consacrées à la masse salariale. La Convention Collective Nationale de L'Animation est scrupuleusement respectée.

Si la part supportée par les élèves était augmentée, nombreux abandonneraient faute de moyens financiers. La CCPL a mis en place une grille tarifaire pour servir une aide en fonction du quotient familial.

Pour de nombreuses familles, cette aide est très appréciée et indispensable.

La recherche de financement privé est permanente. Pour 2019 le Crédit agricole a fait la promesse d'être encore au rendez-vous ; espérons que d'autres partenaires suivront son exemple .

L'enseignement musical a un coût, c'est vrai, mais il ne faut pas oublier que la pratique musicale collective est un excellent facteur d'intégration sociale et, dans de nombreux cas, de promotion sociale.

Les valeurs acquises par l'apprentissage de la musique permettent à tous ceux qui les possèdent de s'intégrer durablement dans notre société en sachant respecter les droits et devoirs de chacun.

Merci à tous ceux qui partagent notre passion et qui nous accompagnent dans notre mission.

Vive la Musique !

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ par É. Thelamon et S. Tournaire, responsables pédagogiques.**

L'enseignement est dispensé par 16 professeurs à temps partiel.

Les élèves se forment musicalement et se glissent petit à petit au sein des 3 orchestres d'harmonie.

#### **Calendrier des activités en 2018 :**

##### Janvier :

Audition de la classe d'orchestre à Maringues.

Assemblée Générale de l'École de Musique Plaine Limagne à Aigueperse.

Audition/ concert à Aigueperse.

##### Mars

Audition orchestre junior à Maringues.

Participation musicale de l'école à l'AG du Crédit agricole à Aigueperse.

Examen BEM de piano au CRR de Clermont-Fd.

Participation de la classe de piano au concours national de musique de Lempdes.

##### Mai

Examens de musique (Formation Musicale et Instrumentale) sur les 3 sites (Aigueperse, Maringues, Randan).

Audition à l' EHPAD de Randan.

##### Juin

Audition de l'Orchestre à l'école (OAE) à Randan.

Audition de toutes les classes à Randan, Mons, Aigueperse, Chaptuzat, Maringues.

##### Juillet

Conseil d'administration à Randan.

##### Septembre

Intervention dans les écoles primaires de la CCPL.

Forum des associations à Maringues.

Inscriptions à Aigueperse, Maringues, Randan.

Démarrage des cours sur les 3 sites.

##### Novembre

Participation aux cérémonies du 11 novembre pour le centenaire de l'armistice.

Audition de piano à Randan.

Concert de chorales à Beauregard-Vendon.

Conseil d'administration à Aigueperse.

##### Décembre

Concert à Randan.

Audition à Bas et Lezat.

Audition à Aigueperse.

Audition à Luzillat.

Le rapport d'activités est voté à l'unanimité.

### **RAPPORT FINANCIER par M. Reigner, trésorière.**

#### Dépenses

Salaires et charges salariales, dépenses incompressibles, représentent plus de 98% des dépenses totales (156.478,38€). Les frais divers de fonctionnement sont représentés par les assurances, les réparations d'instruments, papeterie, etc...

#### Recettes

Elles sont la somme des subventions de la Communauté de Communes, du Département, auxquelles s'ajoutent les cotisations des parents, les participations des sociétés musicales, de dons .

ces recettes s'élèvent à 122.772,16€

Cette année l'école a pu acquérir des instruments de musique pour un montant total de 10.624€.

Somme inscrite en dépenses et en recettes, puisque subventionnée à 100% par la région (5.000€), le CD63 (2.000€) et la CCPL (3.624€)

Le résultat de l'exercice 2018 est négatif de 33.706,143€

En 2018, ce sont plus de 12.000€ en moyenne par mois qui sont versés pour les salaires et leurs charges.

Ne pas oublier que chaque année, les salaires évoluent en fonction des anciennetés et du taux d'indice.

Le premier acompte de la subvention de fonctionnement de la CCPL sera versé dès les premiers jours de janvier 2019.

M. Delachauxme, commissaire aux comptes, après vérifications, fait part de ses observations positives.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

### **QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES**

Le CD63 est partenaire de l'école de musique.

Mme Cuzin, nous remercie et nous fait part de tous ses encouragements pour la réussite de l'école.

M. Chabanon, remercie parents, élèves, et tous ceux qui participent à la belle évolution de l'école.

Rencontres entre les élèves des 3 sites : de nombreux échanges existent et sont appréciés.

ells sont à l'initiative des professeurs de chaque discipline.

Site internet de l'école : [musiquelimagne.fr](http://musiquelimagne.fr) a fait peau neuve grâce à Vincent Bellier.

Merci à Elisabeth et Nathalie qui font vivre ce site.

S. Tournaire participe au stage "Cycle de Formation des Directeurs d'Établissements d'Enseignements Artistiques" (DEEA) du Cantal et du Puy-de-Dôme.

L'Assemblée Générale est close à 21h.